

Le PAI

Projet d'Accueil Individualisé

Définition

Document écrit pour adapter la vie scolaire aux besoins de santé spécifiques d'un enfant.

Contenu

Précise régimes, aménagements, dispenses et traitements nécessaires.

Conditions d'application

Concerne les troubles chroniques, allergies ou intolérances alimentaires.

Élaboration

Initié par la famille ou l'école, en concertation avec le médecin scolaire.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie ou, par exemple, en prévision d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

Le PAI assure une prise en charge adaptée, favorisant l'inclusion et la sécurité de l'enfant en milieu scolaire.

